



■ CHARTE DU PARCOURS PATIENT DU CHU DE RENNES ■

Chaque patient a un parcours de santé singulier. Ce parcours personnalisé se construit dans le cadre de relations privilégiées établies avec les professionnels de santé qui l'accompagnent.

La Charte a pour objectifs de promouvoir cette **relation partenariale**, ainsi que le **respect des droits des patients**, pour la réalisation d'un **parcours de prise en charge de qualité**.

→ Patients et professionnels sont dans une relation partenariale et s'engagent à :

- 1 SE RESPECTER MUTUELLEMENT : USAGERS ET PROFESSIONNELS SONT DANS UNE RELATION FAITE DE RESPECT, DE BIENVEILLANCE, DE CONFIANCE, D'ÉCOUTE
- 2 ADOPTER UNE ATTITUDE D'ÉCOUTE ET DE DISCERNEMENT À CHAQUE ÉTAPE DU PARCOURS

→ Tout professionnel doit contribuer au respect des droits des patients, soit :

- 3 DONNER AU PATIENT UNE INFORMATION CLAIRE ET INDIVIDUELLE
- 4 AIDER LE PATIENT À ÊTRE CO-ACTEUR AVEC L'ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE DE SON PROJET DE SOINS
- 5 PRENDRE EN COMPTE LA LIBERTÉ DE CHOIX ET DE DÉCISION DU PATIENT
- 6 ACCOMPAGNER LE PATIENT ET SON ENTOURAGE DANS LA FIN DE VIE DANS LE RESPECT DE SES VOLONTÉS ET DES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

→ Tout professionnel doit garantir la qualité de la prise en charge tout au long du parcours de soins, soit :

- 7 ÉTABLIR UNE PRISE EN CHARGE SOIGNANTE CONFORME AUX BONNES PRATIQUES ET RECOMMANDATIONS
- 8 RESPECTER LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PATIENT AINSI QUE L'ABSENCE DE JUGEMENT, SANS DISCRIMINATION
- 9 RESPECTER L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE, PSYCHIQUE, LA DIGNITÉ ET L'INTIMITÉ DU PATIENT
- 10 PRENDRE EN COMPTE LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ, DONT CELLES LIÉES AUX HANDICAPS
- 11 AGIR CONTRE LA DOULEUR PHYSIQUE ET MORALE
- 12 ÉVALUER ET PRENDRE EN COMPTE LA SATISFACTION DE LA PERSONNE ET DE SON ENTOURAGE DANS LA DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRISE EN CHARGE ET DES SERVICES PROPOSÉS

Cette Charte a été élaborée par le Comité mixte usagers - professionnels du CHU - 2017